

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

approuvant

**la gestion et le compte de la régie des alcools
pour l'exercice 1952/53**

(Du 17 décembre 1953)

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*vu le rapport du Conseil fédéral du 13 octobre 1953 ⁽¹⁾,*arrête :***Article unique**

La gestion et le compte de la régie des alcools pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 1952 au 30 juin 1953 sont approuvés. Le bénéfice de l'exercice sera employé comme il suit :

	Fr.
A la Confédération, 2 fr. 60 par tête de population de résidence (4 714 992)	12 258 979.20
Aux cantons, 2 fr. 60 par tête de population de résidence (4 714 992)	12 258 979.20
Versement au fonds de construction et de renouvellement	900 000.—
Solde à reporter au compte nouveau	63 435.16
	<u>25 481 393.56</u>

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 9 décembre 1953.

*Le président, Henri Perret**Le secrétaire, Ch. Oser*

(1) FF 1953, III, 301.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 17 décembre 1953.

Le président, Barrelet

Le secrétaire, F. Weber

Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 17 décembre 1953.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

ARRÊTÉ FÉDÉRAL approuvant la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'exercice 1952/53 (Du 17 décembre 1953)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1953
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.12.1953
Date	
Data	
Seite	1115-1116
Page	
Pagina	
Ref. No	10 093 344

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.